

Scénarios contre les discriminations

Concours d'idées de courts métrages. Règlement. Pour un discours citoyen autour de la lutte contre les discriminations, le Crips et le Geps lancent du 5 octobre 2006 au 28 février 2007 un concours d'idées de courts métrages : « Scénarios contre les discriminations ».

Les participants sont appelés à présenter des idées originales de scénarios pour réaliser des films de 2 à 4 minutes maximum chacun. Ces films sont destinés à être diffusés sur les chaînes de télévision et dans les salles de cinéma. Les idées de scénarios peuvent être présentées à titre individuel ou en équipe.

Les participants seront répartis sous deux catégories distinctes primées de façon identique : les candidats âgés de moins de 18 ans, les candidats âgés de plus de 18 ans.

Dans l'hypothèse où le scénario serait écrit collectivement, le participant le plus âgé déterminera le groupe auquel l'idée de scénario sera rattachée. Pour chaque candidat âgé de moins de 18 ans à la date de dépôt des idées de scénarios, une attestation du représentant légal (père, mère...) précisera qu'il autorise le candidat à participer au présent concours et qu'il a pris pleine et entière connaissance du présent règlement.

Idees de scénarios

Dans le métro, mon/ma meilleur(e) ami(e) imite l'attitude du jeune garçon d'allure féminine qui vient de sortir de la rame. Je me sens mal à l'aise et puis... Imaginez une situation où un groupe minoritaire devient majoritaire... Une personne handicapée part en vacances... Un contrôle d'identité dans la rue, la police n'a emmené que deux personnes au poste... À une réunion de sélection d'embauche, se présente une personne obèse... Il/elle a soixante-douze ans et il/elle présente à ses proches l'amour de sa vie...

Dans l'immeuble, un homme/une femme très isolé(e), très secret(e), imaginez une conversation de voisinage... Tout le monde dit que je suis un drogué... Une fille de mon club de sport est anorexique... Ils sont amoureux, ils sont différents, le regard des autres... Je ne me sens pas comme les autres... Mon meilleur/ma meilleure ami(e) vient de se suicider, je me demande ce que j'aurais pu faire... Comment réagirait mon/ma copain/copine du sport s'il/elle savait que je fantasme sur lui/elle ?... Je n'ose pas présenter mon copain/ma copine à ma famille car il/elle n'a pas la même religion que moi, la même couleur de peau... Personne ne veut jamais s'asseoir à côté de moi... Mon père/ma mère est enfermé(e), je dis toujours qu'il/elle est mort(e)... Je ne dis jamais que j'habite ce quartier... On m'appelle « mongolita »... J'ai honte quand mon père/ma mère vient me chercher à la sortie de... Je me trouve tellement moche... J'ai été abusé(e), on m'a dit que c'était de ma faute... Elle n'a pas eu le poste parce que c'est une femme... J'ai toujours été un bouc émissaire... On m'empêche d'élever mon enfant...

Si vous avez une idée qui ne correspond à aucune des situations proposées, allez-y...

Le jury

Les scénarios seront soumis à l'appréciation d'un jury composé de partenaires, de personnalités, de professionnels de la prévention, de la culture, de l'audiovisuel et de la communication ainsi que de personnes de la société civile.

Parmi les vingt premières idées de scénarios sélectionnées, dix donneront lieu à la production de courts métrages. 300 prix seront attribués dans l'ordre de la sélection du jury, du 1^{er} au 20^e prix : une caméra vidéo du 21^e au 50^e : un lecteur DVD du 51^e au 100^e : deux Drom du 101^e au 300^e : un CD-Rom

Les lauréats autorisent expressément le Crips et le Geps à utiliser leur nom, prénom et adresse à toutes fins de promotion de l'opération. Ils acceptent et autorisent le Crips et le Geps, en toute exclusivité, à produire, adapter et réaliser le court métrage tiré de leur idée de scénario avec le soutien de professionnels de l'audiovisuel, et consentent à titre gratuit aux cessions de droits afférentes éventuellement requises. Les noms des lauréats seront mentionnés dans les génériques des courts métrages sous la forme « D'après une idée originale de (nom du lauréat) » ou sous toute autre forme équivalente.

Le Crips et le Geps, en tant qu'organisateur du concours, se réservent le droit de cesser, d'interrompre ou de proroger le concours et ses suites en tout temps si les circonstances l'exigent et sans qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les participants.

Le dossier dactylographié devra comprendre : le titre de l'œuvre,

le nom, prénom, date de naissance et adresse, ainsi que la présentation du ou des candidats, la note d'intention (une page maximum) et le scénario (quatre pages maximum) précisant le déroulement de l'action et le comportement des personnages.

Les dossiers des candidats devront être envoyés (le cachet de la poste faisant foi) ou déposés au Crips, concours « Scénarios contre les discriminations », Crips, tour Maine-Montparnasse, BP 53, 75755 Paris cedex 15 ou par email (l'accusé de réception faisant foi) à l'adresse concours@contrelesdiscriminations.fr avant le 28 février 2007.

Un exemplaire du présent règlement a été déposé et est librement consultable auprès de l'étude de maître Alliel, huissier de justice à Paris. Il est également consultable et téléchargeable sur le site internet www.contrelesdiscriminations.fr



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À LA PROMOTION DE LA LÉGALITÉ DES CHANCES
FASILD

